



CHARTRE DU JEUNE PRATIQUANT DE ROLLER

En pratiquant le roller au sein du club de Sanguinet, je m'engage :

I - A pratiquer dans un esprit sportif, c'est-à-dire :

- A respecter tous les autres pratiquants.
- A ne jamais faire acte de violence.
- A ne pas faire de discrimination garçon-fille et réciproquement.
- A aider ceux qui n'ont pas le même niveau que moi.
- A porter assistance à un camarade blessé.

II - A faire preuve de politesse :

- En étant à l'heure aux cours.
- En saluant toujours mes moniteurs au début et fin de séance.

III - A m'occuper de mon matériel et de mes effets :

- Par un contrôle sérieux.
- Par un entretien hebdomadaire (roller et protection).
- En ne laissant rien traîner sur le site en fin de cours (papier ou objets personnels).

IV - A respecter les règles de sécurités lors des déplacements :

- Respect du code de la route.
- Respect des cyclistes et piétons.

Fait à :
Le :

Signature

Nb : Un exemplaire de la présente charte est à conservée par le jeune adhérent, l'autre est à remettre au Roller Club.